**COMMISSION AEROMODELISME**

**STAGE DE VOL RADIOCOMMANDE**

**HELICOPTERE**

**ARES - 2024**

**DATE, DUREE DU STAGE et LIEU**

* Du 29/09 au 5 octobre (arrivée dimanche 16h00 et départ samedi 10h00)
* 5 jours
* Institution CCAS d’ARES (33740).

**NOMBRE DE STAGIAIRES**

* Maximum : 10
* Minimum : 6

**BUT DU STAGE**

* Permettre à ceux qui n’ont jamais piloté d’hélicoptère radiocommandé d’avoir une première approche de ce type de pilotage.
* Permettre aux pratiquants ayant eu une première initiation, ou souhaitant évoluer dans cette discipline de pratiquer l’hélicoptère en parfaite autonomie.
* Permettre une initiation au vol d’hélicoptère en "double commande".

**POPULATION CONCERNEE**

* Ayants Droit et Ouvrants Droit inscrits sur l'Attestation "ACTIV" en état de validité.
* Les ayants droits mineurs sont acceptés à condition d’être accompagnés par une personne responsable majeure en dehors des heures de prise en charge par l’instructeur habilité.
* Possibilités d’ouverture du stage à des personnes extérieures aux IEG (selon les conditions énoncées dans le cahier des charges des stages aéromodélisme).

**PREREQUIS**

* Adhésion ANEG de l'année en cours.
* Licence FFAM valide (possibilité de délivrer un "passeport découverte" FFAM dans le cas d’un stage d’initiation/découverte).
* Attestation de formation de télépilote délivrée par la DGAC, la FFAM ou l’UFOLEP sauf pour les "vrais débutants" qui seront sous la responsabilité d’un moniteur.
* Extraits du registre d’enregistrement des aéronefs civils circulant sans personne à bord pour chacun des modèles personnels de plus de 800g utilisés par le stagiaire lors du stage.
* Tous Les modèles personnels de plus de 800g utilisés durant le stage devront-être immatriculés avec la référence visible à l'extérieur du modèle suivant la règle en vigueur.
* Age minimum 16 ans.
* Pas de limite d’âge maximum.

**OBJECTIFS PEDAGOGIQUES**

* A l’issue du stage, le stagiaire doit être capable dans le cadre d’une initiation de maîtriser en autonomie les phases de décollage, d’évolutions lentes dans les zones indiquées par le moniteur et d’atterrissage.
* A l’issue du stage, le stagiaire doit être capable dans le cadre d’un perfectionnement de maîtriser en autonomie les phases de décollage, de vol stationnaire, de translation lente (patins à hauteur des yeux) et rapide, ainsi que l’atterrissage dans une zone définie par le moniteur.
* Identifier les risques liés à la pratique du vol avec un hélicoptère radiocommandé.

**OBJECTIF(S) PEDAGOGIQUE(S) FACULTATIF (S)**

* S’initier au fonctionnement et aux réglages d’hélicoptères radiocommandés thermiques et électriques.

**STRATEGIE PEDAGOGIQUE**

Pour atteindre les objectifs pédagogiques prévus dans le stage, la stratégie pédagogique s’appuiera sur :

* Un briefing avant chaque vol.
* Un débriefing à l’issue de chaque vol.
* Des explications théoriques dispensées au sol et lors des vols.
* Une pratique du pilotage en double-commande.
* Une ambiance de convivialité et de stimulation en réunissant dans un même lieu plusieurs pratiquants, et plusieurs niveaux de pilotage, permettant des échanges d’expériences et de pratique.
* L’échange entre pratiquants afin de lever les appréhensions éventuelles à la poursuite de l’activité.

**LIEU DU STAGE**

* Terrain de modélisme d’ANDERNOS proche de l’institution CCAS d’ARES.

**ENCADREMENT DU STAGE**

* L’encadrement des stages de modélisme est réalisé par des pilotes ANEG, pratiquant compétiteur ou anciennement compétiteur de l’ANEG.

**MISE A DISPOSITION DE MATERIEL**

* Pour l’initiation et le perfectionnement utilisation d’hélicoptère thermique (marque Vario).
* Utilisation d’un hélicoptère électrique : TREX 600.
* Vols en double commande.
* La possibilité est donnée aux stagiaires d’utiliser leur matériel, afin de bénéficier de l’ensemble des conseils de techniques de montage et d’optimisation de réglages. Cependant, et comme indiqué au chapitre des prérequis, seuls les modèles se conformant à la réglementation en matière d’enregistrement seront autorisés à voler lors de ce stage.

**IMPORTANT : La fiche spécifique de consignes accus Lipos signée de votre main, vous sera demandée à votre arrivée par le responsable du stage (ce document est téléchargeable sur le site aneg avec les documents du stage).**

**PRISE EN CHARGE FINANCIERE**

* L’ANEG prend à sa charge une partie des coûts techniques, mais ne participe pas pour la prise en charge des frais de restauration, d’hébergement et la taxe de séjour des stagiaires.
* Le coût technique restant à la charge des stagiaires sera fonction :
* du coefficient social de l’agent (coefficient CCAS, 5 plages)
* de la catégorie du stage (initiation ou perfectionnement)
* Les personnes extérieures aux IEG, accompagnants un ouvrant droit ou un ayant droit, devront s’acquitter de l’intégralité du coût technique de ce stage.
* Tarification pour le stage hélicoptère 2024 (frais techniques, hors restauration, hébergement et taxe de séjour) :
* L’encaissement du chèque se fera 1 mois avant le début du stage, aucune participation sans paiement validé

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | Coefficient | inf. à 8000 | de 8000 à 14000 | de 14000 à 21000 | de 21000 à 28000 | sup. à 28 000 |
| Initiation | Part Stagiaire | 46,00 | 92,00 | 123,00 | 154,00 | 184,00 |
| Perfectionnement | Part Stagiaire | 77,00 | 123,00 | 154,00 | 184,00 | 215,00 |
|  |  |  |  |  |  |  |
| Coût Participant Hors Aneg : | | 308,00 |  |  |  |  |

**HEBERGEMENT**

* L’ANEG ne participe pas pour la prise en charge des frais de restauration, d’hébergement et de la taxe de séjour des stagiaires.
* Chaque stagiaire bénéficiaire souhaitant être logé par l’institution d’Arès, s'inscrit en son nom sur le site de la CCAS, pour le centre concerné, en période verte, au prix correspondant à son coefficient social.
* Du fait de la nécessité pour les stagiaires de réserver leur séjour directement à la CCAS, les éventuels stagiaires « extérieurs » ne pourront pas résider à l’institution. Ils font donc leur affaire de la recherche et de la réservation du logement ainsi que de l’organisation de leurs repas.
* Chaque stagiaire se charge d’organiser ses repas au cours du séjour. Pour les bénéficiaires, l’institution propose des plateaux repas à payer sur place et à emporter dans les chambres sous forme de click n collect pour le midi et le soir (et le matin sous réserve de confirmation). Si l’ouverture des restaurants est autorisée à la date du stage, le restaurant sera ouvert sur le centre pour les bénéficiaires.
* Les conditions et les tarifs seront joints à la fiche d’inscription **mais ils ne tiennent pas compte d’une éventuelle augmentation des tarifs hébergement CCAS pour l’année 2024.**
* La taxe de séjour sera à régler par le stagiaire bénéficiaire à l’issue de son séjour à l’institution d’ARES.

**INSCRIPTION**

* Fiche d’inscription à télécharger sur le site aneg.org, rubrique Aéromodélisme.
* Pour toutes demandes de renseignements :

**Par courrier à :**

Mr Philippe BOUSSAC

4 impasse des gazanias

83230 bormes-les-mimosa

**Par mail à : passionair7791@gmail.com**